

Minister  
of Agriculture and  
Agri-Food



Ministre  
de l'Agriculture et de  
l'Agroalimentaire

Ottawa, Canada K1A 0C5

OCT 06 2017

Référence à rappeler : 233526

L'honorable Ghislain Maltais, sénateur  
Président  
Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts  
Sénat du Canada  
Ottawa ON K1A 0A4

Monsieur le Sénateur,

J'ai le plaisir de vous fournir deux copies, dans les deux langues officielles, de la réponse du gouvernement aux recommandations énoncées dans le rapport du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts intitulé *L'accès au marché mondial : donner le monde aux producteurs et aux transformateurs*, qui a été adopté par le Sénat le 10 mai 2017. Conformément au règlement 12-24(3) du *Règlement du Sénat du Canada*, la réponse du gouvernement doit être déposée au Sénat dans un délai de 150 jours.

Le gouvernement du Canada remercie les membres du comité pour leur travail ainsi que les personnes qui ont témoigné en personne ou par écrit. Le gouvernement appuie le travail accompli par le Comité pour examiner les défis que les intervenants du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire doivent relever pour assurer et maintenir l'accès aux marchés internationaux. Je reconnais qu'il est essentiel que des ministères et organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux et territoriaux déploient des efforts concertés pour assurer la compétitivité du secteur à l'échelle internationale. Dans sa réponse, le gouvernement énonce les mesures qu'il a prises ou est en voie de prendre pour donner suite aux recommandations du Comité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes sentiments distingués.

Lawrence MacAulay, C.P., député

Pièces jointes

Canada

## **RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS INTITULÉ : L'ACCÈS AU MARCHÉ MONDIAL : DONNER LE MONDE AUX PRODUCTEURS ET TRANSFORMATEURS CANADIENS**

Le gouvernement du Canada est heureux de répondre au rapport du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts (le Comité) intitulé : *L'accès au marché mondial : donner le monde aux producteurs et transformateurs canadiens* (le rapport).

Le gouvernement fait l'éloge des membres du Comité, et des témoins qui ont comparu devant ce dernier, pour leurs points de vue et leur engagement à mieux comprendre les défis auxquels le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est confronté pour obtenir et conserver l'accès aux marchés internationaux et à prendre des mesures en conséquence. Étant donné que le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire est fortement axé sur l'exportation, avec plus de la moitié de la valeur de la production agricole qui contribue à la valeur globale des exportations de produits agricoles et agroalimentaires (56 milliards de dollars en 2016), le gouvernement continue à travailler dans le but d'accroître et de diversifier le commerce en soutenant un environnement commercial international prévisible et fondé sur des principes scientifiques et en prenant des mesures pour assurer la productivité et la compétitivité continue du secteur. Puisque le budget de 2017 prévoit augmenter la valeur des exportations à au moins 75 milliards de dollars d'ici 2025, il faut obtenir un accès soutenu et amélioré aux marchés d'exportation pour soutenir la capacité du secteur à tirer profit des débouchés sur les marchés internationaux nouveaux ou existants.

Dans le cadre du budget de 2017, le gouvernement a lancé plusieurs initiatives pour soutenir la compétitivité des agriculteurs et des transformateurs d'aliments du Canada sur les marchés internationaux. Mentionnons parmi ces initiatives un examen exhaustif des services ferroviaires dans l'Ouest canadien, la création d'une initiative des corridors de commerce et de transport de 10,1 milliards de dollars qui investira dans les portes d'entrée et les ports pour écouler les produits agroalimentaires sur les marchés, et une amélioration de l'accès au soutien par les transformateurs de produits agroalimentaires à valeur ajoutée grâce à un nouveau Fonds stratégique pour l'innovation. Le budget de 2017 renouvelé également l'engagement du gouvernement relatif au Partenariat canadien pour l'agriculture qui met l'accent sur le commerce.

Le gouvernement apprécie les recommandations exhaustives formulées par le Comité et collabore avec les spécialistes fédéraux, provinciaux, territoriaux et de l'industrie afin de gérer adéquatement les nombreux défis mentionnés dans le rapport. Des détails sont fournis ci-après concernant la réponse du gouvernement aux recommandations précises du Comité à cet égard.

La réponse du gouvernement est le fruit d'un effort concerté déployé par les ministères et organismes fédéraux concernés : Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC); l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC); l'Agence du revenu du Canada (ARC); l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA); la Commission canadienne des grains (CCG); Emploi et Développement social Canada (EDSC); Finances Canada; Affaires mondiales Canada (AMC); Santé Canada; Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC); Innovation,

Sciences et Développement économique Canada (ISDE); Statistique Canada; Transports Canada; le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).

## **RECOMMANDATION 1**

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada envisage d'établir un comité national mandaté de surveiller les barrières non tarifaires auxquelles se bute le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur le marché international. Cette surveillance faciliterait les négociations visant l'élimination de ce type de barrières.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. La Table sectorielle de stratégies économiques agroalimentaires, créée dans le cadre du Budget 2017, permettra d'étudier des solutions visant à accélérer la croissance sectorielle d'un large éventail de sujets, y compris l'accès au marché international. L'accès au marché international est un facteur important de succès sectoriel et sa croissance à long terme nécessitera le libre-échange de produits canadiens. Le gouvernement a également recours à plusieurs mécanismes additionnels, dont le Comité du portefeuille sur l'accès aux marchés (codirigé par AAC et l'ACIA, avec la participation d'AMC), afin de prévenir, de surveiller et de surmonter les barrières non tarifaires visant les exportations agricoles et agroalimentaires canadiennes, en se fiant à la collaboration étroite et continue avec l'industrie et à l'approche pangouvernementale.

AAC, l'ACIA et AMC ont des mandats complémentaires en ce qui concerne l'accès aux marchés pour les produits agricoles et agroalimentaires. Le Secrétariat à l'accès aux marchés (SAM), une unité au sein d'AAC, est chargé de la coordination des activités d'accès aux marchés agricoles au nom du gouvernement du Canada et sert de centre de coordination de l'approche pangouvernementale pour surveiller et gérer les points de friction en matière de commerce bilatéral, notamment ceux causés par les barrières non tarifaires. Cette approche a contribué à faire avancer et à régler un nombre de questions clés liées à l'accès aux marchés. Par exemple, en 2016, la proposition de la Chine de mettre en œuvre des mesures plus restrictives sur les importations de canola canadien pouvait nuire sérieusement aux échanges commerciaux. Grâce aux efforts soutenus d'AAC, de l'ACIA et d'AMC, le Canada a signé un protocole d'entente avec la Chine qui assure un accès continu aux exportations canadiennes jusqu'en 2020 (des travaux sont en cours pour assurer une solution à long terme).

Vu l'expertise hautement spécialisée qu'exige le travail sur les barrières non tarifaires et les ressources limitées, nous concentrons nos efforts sur les principaux problèmes d'accès aux marchés. Afin de classer les questions d'accès aux marchés selon leur valeur et leur importance pour l'industrie, nous avons mis en œuvre en 2012 le Système de soutien de l'accès aux marchés. Il s'agit d'une base de données qui facilite le classement en ordre de priorité des questions d'accès aux marchés, ainsi que la gestion de l'information en fonction d'un nombre de facteurs prédéterminés. L'ordre de priorité fait l'objet de discussions et est confirmé par le Comité du portefeuille sur l'accès aux marchés.

En outre, le gouvernement du Canada travaille à conserver et à accroître l'accès aux marchés internationaux en assurant la défense des intérêts commerciaux agricoles du Canada grâce à une participation active aux accords de libre-échange bilatéraux et régionaux, aux divers comités de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), aux initiatives de coopération en matière de réglementation (p. ex., Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation) et aux travaux des organismes de normalisation internationaux, dont la Commission du Codex Alimentarius (pour les normes et les lignes directrices internationales sur la salubrité des aliments), la Convention internationale pour la protection des végétaux et l'Organisation mondiale de la santé animale. Les barrières non tarifaires sont assujetties à divers accords de l'OMC qui établissent les règles visant à minimiser l'incidence négative sur le commerce de ces mesures. Le gouvernement du Canada participe activement à l'OMC afin de surveiller et contester les barrières non tarifaires injustifiées qui pourraient nuire aux intérêts commerciaux du secteur agricole canadien.

Le Canada participe activement au programme des négociations des accords de libre-échange. En plus des négociations visant l'amélioration de l'accès aux marchés grâce à la libéralisation du commerce, les négociateurs canadiens tentent de surmonter les barrières non tarifaires à l'aide de nouvelles règles, d'une meilleure coopération en matière de réglementation et de l'établissement de mécanismes et de comités pour régler ces questions.

## **RECOMMANDATION 2**

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada fournisse, aux acteurs du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire, la liste des initiatives entreprises jusqu'à présent pour mettre à jour la base de données sur les LMR de la Commission du Codex Alimentarius, et qu'il communique cette information au Comité dans les six mois suivant le dépôt du rapport.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. La limite maximale de résidus (LMR) est la concentration la plus élevée de résidus d'un pesticide dans ou sur un aliment destiné à la consommation humaine ou animale qui est toléré légalement lorsque les pesticides sont appliqués correctement. Au Canada, AAC travaille en étroite collaboration avec l'industrie, notamment par l'entremise d'un Groupe de travail industrie-gouvernement sur les limites maximales de résidus de pesticides, et ses partenaires fédéraux responsables de la réglementation, dont l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada, afin de déterminer et de gérer les risques et les effets potentiels sur le commerce associés aux LMR de pesticides. En décembre 2016, AAC a créé un comité directeur industrie-gouvernement afin de maximiser les efforts du Groupe de travail industrie-gouvernement sur les limites maximales de résidus de pesticides, en offrant des orientations stratégiques et en établissant les priorités des efforts de promotion de la LMR à l'échelle internationale.

Sur la scène internationale, le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de la Commission du Codex Alimentarius et participe activement au Comité du Codex sur les résidus de pesticides, un organe subsidiaire du Codex, qui se réunit une fois par année afin de considérer les recommandations mises de l'avant par le Comité mixte de l'Organisation pour

l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies et de l'Organisation mondiale de la santé (FAO/OMS) sur les résidus de pesticides.

Récemment, le gouvernement du Canada a prévu des fonds stratégiques pour le FAO afin de soutenir la prestation de conseils scientifiques (p. ex., sur la LMR) par le Comité mixte FAO/OSM sur les résidus de pesticides et de financer une séance de formation sous la direction d'experts à l'automne 2017.

Vu l'incidence de l'absence de la LMR sur le commerce international, un soutien continu au Comité mixte FAO/OMS sur les résidus de pesticides, ainsi que des ressources accrues afin d'améliorer la participation du Canada aux travaux sur les aspects commerciaux des normes de salubrité des aliments sont indispensables à la défense des intérêts canadiens sur la scène internationale. Le gouvernement fera le point sur les initiatives à l'automne 2017 et fournira de l'information plus détaillée sur les activités visant à soutenir l'efficacité et l'efficacé du processus d'établissement de la LMR du Codex.

### **RECOMMANDATION 3**

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada collabore avec ses partenaires étrangers en vue de l'établissement d'un organe de règlement des différends plus efficace et moins coûteux, qui relèverait de l'Organisation mondiale du commerce.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le Canada était l'un des principaux architectes du mécanisme de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Depuis sa création, plus de 500 différends ont été soumis au processus de règlement des différends de l'OMC. Les membres de l'OMC continuent de travailler afin de négocier de nouvelles règles et de nouvelles procédures dont le but est d'améliorer l'efficacité et la prévisibilité du processus de règlement des différends. Le Canada est un fervent défenseur de la réforme du règlement des différends et joue un rôle actif dans les négociations visant à moderniser et améliorer le Mémoire d'accord sur le règlement des différends (MRD) lors de la séance extraordinaire de l'Organe de règlement des différends à Genève.

Outre les négociations sur le MRD, le Canada dirige d'autres initiatives qui sont plus rentables et améliorent l'efficacité des règles de procédures de règlement des différends des groupes spéciaux de l'OMC et de l'Organe d'appel. Par exemple, le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC a mis sur pieds un mécanisme de consultation spéciale (G/SPS/61) intitulé : *Procédure visant à encourager et à faciliter la résolution de questions sanitaires ou phytosanitaires précises entre les membres conformément au paragraphe 12.2* visant les mesures non tarifaires pouvant constituer des obstacles au commerce. Ce processus volontaire offre une possibilité de recours par l'entremise du règlement des différends et vise à éliminer certains points de friction commerciaux liés aux mesures de salubrité des aliments, de santé des animaux ou de protection des végétaux entre les membres.

#### RECOMMANDATION 4

**Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Affaires mondiales Canada et le ministère des Finances Canada adoptent des mesures proactives comme des systèmes de certification ou des tests d'ADN afin d'empêcher les importations de poulet frauduleusement étiqueté, notamment au moyen d'inspections inopinées à la frontière canado-américaine.**

Le gouvernement prend note de cette recommandation. Le 18 novembre 2016, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a annoncé que le gouvernement du Canada prenait des mesures pour répondre aux préoccupations relatives à la prévisibilité des importations et l'efficacité des contrôles frontaliers des produits sous gestion de l'offre. L'annonce comprenait des mesures visant à assurer le classement tarifaire approprié des produits importés, ce qui maintient l'intégrité des contrôles à l'importation prévus par le régime de gestion de l'offre du Canada.

Le gouvernement se penche sur la possibilité d'appliquer une exigence de certification aux importations de produits de volaille de réforme, tout en assurant le respect des obligations commerciales internationales du Canada. Des représentants du gouvernement du Canada ont entrepris des démarches auprès de fonctionnaires étrangers afin d'obtenir de l'information sur le fonctionnement de leurs programmes d'identification des volailles de réforme.

Par ailleurs, le gouvernement explore les possibilités de renforcer les activités visant à prévenir l'importation de poulet mal étiqueté, afin d'adopter une approche plus proactive quant à la gestion de ce genre de problèmes. Dans le cadre de cet exercice, le gouvernement évalue la fiabilité et la faisabilité d'un test d'ADN mis au point par l'Université Trent. Afin de déterminer la faisabilité opérationnelle de l'analyse de l'ADN, le gouvernement doit évaluer les éléments clés suivants : la confirmation de la fiabilité du test d'ADN proposé; l'acceptation de ce test par les organismes externes d'examen, comme le Tribunal canadien du commerce extérieur et les tribunaux; le côté pratique de l'échantillonnage et de l'administration du test, en tenant compte des quantités de volailles de réforme qui sont importées chaque année; ainsi que toute répercussion négative.

En plus de ces efforts, l'ASFC a renforcé depuis avril 2016 les vérifications de classement tarifaire des importations de volailles de réforme en procédant à une série de vérifications après la mainlevée. Certaines de ces vérifications ont depuis confirmé l'existence d'importations non conformes. En date d'août 2017, l'ASFC a imposé 72 millions de dollars en droits et taxes. Puisque certaines des vérifications menées depuis avril 2016 confirment l'existence d'importations non conformes, les activités de vérification après la mainlevée des importations de volailles de réforme se poursuivent. L'ASFC a le pouvoir de réévaluer les biens afin d'imposer des droits et taxes ou des sanctions administratives dans les cas de mauvaise classification ou lorsque de faux renseignements accompagnent les importations de poulet.

## RECOMMANDATION 5

**Le Comité recommande que le gouvernement fédéral, conjointement avec les provinces et les territoires, facilite l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de stratégie de marché canadien global, qui renforcerait la marque Canada.**

Le gouvernement appuie cette recommandation, car AAC aide financièrement 8 salons phares professionnels par l'entremise de Cultivons l'avenir 2. Il propose de continuer cette aide sous le Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA). Le gouvernement renforce aussi les travaux récemment menés à bien par le Conseil fédéral-provincial du développement des marchés afin de mettre au point une nouvelle approche fédérale provinciale au développement des marchés. Cette approche conjointe a pour but d'harmoniser et d'améliorer les ressources dont les entreprises canadiennes ont besoin pour réussir sur les marchés internationaux dans la portée du PCA d'AAC. Parmi les principaux éléments abordés dans l'approche du Conseil fédéral-provincial du développement des marchés, mentionnons les suivants : assurer un accès efficace aux renseignements sur les marchés; axer l'aide sur les difficultés relatives à l'état de préparation et à l'accès aux marchés; promouvoir une présence pancanadienne forte sur les marchés internationaux.

Cette approche a été établie par le truchement d'un processus de collaboration axé sur la compréhension des problèmes auxquels les entreprises canadiennes font face, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME). Parmi les principaux thèmes, mentionnons le soutien de base visant à préparer les entreprises à l'exportation en maintenant une certaine souplesse qui permet aux provinces d'ajuster les programmes en fonction des autres besoins régionaux qui ont été cernés, l'affectation de ressources spécialisées pour répondre aux besoins d'expansion des principaux marchés, la mise en place de programmes et de services pour aider les entreprises canadiennes à surmonter les difficultés qu'elles pourraient avoir à mettre leurs produits en marché efficacement et la mise au point de programmes qui favorisent l'utilisation d'une image de marque du Canada pour guider la réalisation d'améliorations dont le secteur aurait besoin pour satisfaire les demandes des clients et des marchés.

Le principal agent de mise en œuvre de cette approche est les équipes de mobilisation sur le développement des marchés internationaux (EMDMI). Il s'agit de comités fédéraux-provinciaux formés de représentants d'AAC, du Service des délégués commerciaux d'AMC et des provinces. Les EMDMI ont pour mandat d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des plans de travail annuels qui contribuent au succès du secteur en matière d'exportation sur les marchés internationaux prioritaires (c.-à-d., la Chine élargie, le Japon-Corée du Sud, les États-Unis, l'Union européenne, le Mexique, l'Inde et le Conseil de coopération du Golfe). Les renseignements sur les marchés étrangers et le réseau du Service des délégués commerciaux seront également mis à profit pour cerner les occasions d'innovation internationale pour le secteur canadien de l'agriculture. Les entreprises qui ont de la difficulté à accéder aux nouveaux marchés en tant qu'exportateurs peuvent accéder plus facilement à de nouveaux marchés par le biais de la collaboration innovante.

En parallèle avec cette approche conjointe, AAC continuera d'encourager l'adoption d'une stratégie pancanadienne par les membres de l'industrie dans le but de commercialiser et de promouvoir leurs produits. On continuera d'encourager l'industrie à utiliser les outils et les services offerts par AAC par le truchement du programme Marque Canada afin de différencier leurs produits comme étant canadiens et d'utiliser les messages uniformes et cohérents qui mettent l'accent sur les forces du secteur canadien.

## **RECOMMANDATION 6**

**Le Comité recommande que :**

- A. Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, augmente les fonds disponibles des programmes de recherche et développement afin de combler la demande issue du secteur manufacturier en mettant l'accent surtout sur les petites et moyennes entreprises (PME).**

Le gouvernement appuie cette recommandation. Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) Canada offre un certain nombre d'initiatives axées sur l'amélioration de la compétitivité du secteur canadien de la fabrication, notamment des fabricants agroalimentaires, par le truchement de programmes qui encouragent les investissements stratégiques dans l'innovation et la recherche et développement.

Le 5 juillet 2017, on a annoncé la mise sur pied du Fonds pour l'innovation stratégique. Ce fonds de 1,26 milliard de dollars attirera des investissements commerciaux de grande qualité dans le secteur canadien de la fabrication. Le fonds regroupe plusieurs anciens programmes d'innovation commerciaux qu'il simplifie, notamment l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense, le Programme de démonstration de technologies, le Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile et le Programme d'innovation pour les fournisseurs du secteur de l'automobile, tout en élargissant le soutien à d'autres secteurs dynamiques et émergents, comme les technologies propres et l'agroalimentaire. Le fonds contribue également à la recherche et à la commercialisation de nouvelles technologies (y compris la collaboration publique-privée), soutient le développement et la croissance d'entreprises à fort potentiel et attire des investissements directs étrangers.

De plus, ISDE administre l'Initiative des supergrappes d'innovation, d'une valeur de 950 millions de dollars, qui soutient un petit nombre de supergrappes d'innovation dirigées par les entreprises présentant le meilleur potentiel pour accélérer la croissance économique. Le financement de l'Initiative des supergrappes d'innovation sera réparti sur cinq ans, commençant en 2017-2018. Il sera octroyé par voie de concours, et sera axé sur des secteurs très novateurs, comme notamment la fabrication de pointe, les technologies propres et l'agroalimentaire. AMC coordonnera également ses efforts avec ISDE pour soutenir les innovations canadiennes générées par l'initiative des supergrappes afin d'aider le secteur agricole canadien à atteindre des résultats commerciaux en tirant parti du réseau du Service des délégués commerciaux du Canada.

Dans le cadre de Cultivons l'avenir 2, AAC offre un certain nombre de programmes qui viennent en aide aux fabricants agroalimentaires, y compris les PME. Le programme Agri-innovation (2013-2018), doté d'un budget pouvant atteindre 698 millions de dollars, appuie les activités de recherche et développement dirigées par AAC et l'industrie, en plus de faciliter la démonstration préalable à la commercialisation, la commercialisation et l'adoption de produits, de technologies, de procédés ou de services agro-industriels novateurs. L'un des éléments clés de Cultivons l'avenir 2 est l'Initiative des grappes agroscientifiques canadiennes dont AAC se sert pour attirer les talents et les investissements en collaboration avec le secteur privé, les universités et d'autres intervenants. Les grappes se concentrent sur les recherches prioritaires nécessaires pour les sous-secteurs clés, comme le canola, le bœuf, les produits laitiers et les légumineuses.

**B. L'Agence du revenu du Canada et Innovation, Sciences et Développement Canada encouragent les activités de recherche et de commercialisation de nouvelles technologies des PME en améliorant l'accès de ces entreprises aux encouragements fiscaux.**

Le gouvernement prend acte de cette recommandation. Le gouvernement offre un soutien généreux aux activités de recherche menées par les PME, en particulier par le truchement du Programme d'encouragements fiscaux en recherche scientifique et en développement expérimental (RS et DE). Il s'agit de l'un des programmes les plus généreux du monde industrialisé pour ce qui est de soutenir les activités de recherche et développement (R et D) des entreprises. Il est le plus important programme fédéral de soutien aux activités de R et D des entreprises au Canada, octroyant environ 2,7 milliards de dollars d'allègements fiscaux en 2016. Le programme de RS et DE offre un soutien à grande échelle aux activités admissibles, incluant un crédit majoré pour les PME qui sont des Sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC). Le crédit d'impôt à l'investissement dans la RS et DE est non remboursable et est offert à un taux de 15 pour cent, tandis que les petites SPCC ont accès à un crédit d'impôt remboursable de 35 pour cent. Les petites SPCC peuvent réclamer chaque année le crédit d'impôt à l'investissement majoré au taux de 35 pour cent pour des dépenses admissibles de RS et DE pouvant atteindre 3 millions de dollars.

Le gouvernement s'efforce depuis plusieurs années à faciliter l'accès au Programme d'encouragements fiscaux en RS et DE, en particulier pour les PME. À l'été de 2016, l'ARC a lancé deux nouveaux services : un service de consultation et un service d'examen préalables à la réclamation. Elle a également mis à jour l'application en ligne d'autoévaluation et d'apprentissage en 2017. À compter de l'automne 2017, l'ARC mettra davantage l'accent sur la mobilisation des associations de l'industrie dans l'ensemble du Canada dans divers secteurs clés afin de rejoindre directement les PME, au fur et à mesure que les possibilités de tels engagements émergent. Des séances d'information seront conçues en fonction des besoins afin d'offrir aux entreprises des renseignements particuliers plus pertinents et de fournir l'occasion de discuter des problèmes propres aux secteurs et de permettre à l'ARC de consulter diverses associations de l'industrie sur des initiatives qui pourront faciliter davantage l'accès aux mesures d'encouragements fiscaux pour leurs membres.

**C. Des programmes tels que le Programme canadien de l'innovation internationale couvrent un nombre plus important de pays afin de refléter les accords existants et potentiels impliquant le Canada.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le Programme canadien de l'innovation internationale (PCII) est un programme de paiements de transfert géré par AMC dont la prestation est assurée par le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherche et la Fondation Canada-Israël pour la recherche et le développement industriels. Le programme a été spécialement conçu pour aider les PME du pays à commercialiser de nouvelles technologies canadiennes ou à restructurer des technologies existantes pour les adapter aux marchés étrangers avec des partenaires provenant de pays avec lesquels le Canada a conclu des accords bilatéraux dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation (ST et I). Le Canada a treize accords de ST et I qui sont en cours, dont cinq sont financés par le truchement du PCII. Pour aider les entreprises canadiennes à trouver des partenaires internationaux en vue d'une collaboration innovante, AMC conçoit et exécute également des activités ciblées dans des secteurs importants de l'industrie par l'intermédiaire du programme en tirant profit des renseignements sur les marchés étrangers et de l'expertise internationale du réseau mondial du Service des délégués commerciaux.

En mars 2015, le PCII a reçu une autorisation continue de 5 millions de dollars pour des programmes au Brésil, en Chine, en Inde, en Israël et en Corée du Sud. Des évaluations précédentes ont permis de dégager le besoin de renforcer le programme en élargissant la portée à d'autres pays où le Canada a conclu des accords de ST et I. Cependant, pour être en mesure de soutenir adéquatement une expansion du PCII à de nouveaux marchés, le programme devra obtenir d'autres fonds. AMC examine actuellement les marchés ciblés que le programme pourrait englober et la façon dont le programme pourrait le mieux tirer profit du financement externe.

#### **RECOMMANDATION 7**

**Le Comité recommande que le crédit d'impôt offert dans le cadre du Programme de la recherche scientifique et le développement expérimental soit amélioré afin de faciliter l'adoption de technologies pour des fins de recherche et développement au sein des entreprises agroalimentaires, en particulier des petites et moyennes entreprises.**

Le gouvernement prend acte de cette recommandation. Les entreprises qui mènent des activités admissibles dans tous les secteurs de l'économie, y compris les entreprises agroalimentaires, ont accès au programme d'encouragements fiscaux de RS et DE. Celui-ci est l'un des programmes les plus généreux du monde industrialisé qui soutient la R et D des entreprises. Il s'agit du plus important programme fédéral de soutien à la R-D en entreprise au Canada, qui a octroyé 2,7 milliards en allègements fiscaux en 2016. De plus, les PME qui sont des Sociétés privées sous contrôle canadien ont accès annuellement à un crédit d'impôt remboursable au taux majoré de 35 pour cent au titre du programme de RS et DE sur des dépenses admissibles de RS et DE pouvant atteindre 3 millions de dollars.

## RECOMMANDATION 8

**Le Comité recommande que le gouvernement fédéral renouvelle le Programme d'amélioration de l'abattage afin d'augmenter la capacité d'abattage des établissements de viandes agréés par le gouvernement fédéral selon les besoins du secteur agricole et agroalimentaire canadien.**

Le gouvernement tient compte de cette recommandation. Il est évident qu'AAC comprend l'importance que revêt l'industrie de la viande rouge pour l'économie canadienne en raison de son soutien de la recommandation 9 du rapport. AAC donne accès à un réseau d'employés chevronnés et dévoués qui travaillent en collaboration avec l'industrie, le gouvernement et le milieu universitaire pour régler les problèmes et trouver des solutions essentielles au maintien de la compétitivité de l'industrie de la viande rouge sur le marché.

En vertu du cadre actuel, *Cultivons l'avenir 2*, un certain nombre de programmes sont offerts à l'industrie de la viande rouge. Le programme Agri-innovation a deux volets de financement admissible pour le secteur : le volet *Activités de recherche et développement dirigées par l'industrie*, qui appuie les pratiques, les procédés et les produits novateurs, et le volet *Facilitation de la commercialisation et de l'adoption*, qui appuie la commercialisation d'une technologie, d'un procédé et d'un produit novateurs. De plus, le Programme canadien d'adaptation agricole est disponible pour financer les projets menés par l'industrie qui ont pour objectif d'exploiter les débouchés sur un nouveau marché, de régler les problèmes émergents et de trouver des solutions.

En plus d'Agri-innovation, le programme Agri-marketing de *Cultivons l'avenir 2* compte deux volets de financement disponibles pour renforcer la compétitivité du secteur de l'agriculture, y compris l'industrie de la viande rouge. Le volet *Développement des marchés* soutient les projets dirigés par l'industrie qui visent à mieux positionner et à différencier les produits et les producteurs canadiens au pays et à l'étranger. Le volet *Systèmes d'assurance* renforce la compétitivité du secteur en facilitant le développement de systèmes d'assurance nationaux dirigés par l'industrie qui améliorent la capacité de cette dernière à renforcer les systèmes d'assurance de la salubrité des aliments et à faire des allégations crédibles et vérifiables à l'égard des produits. Les programmes de *Cultivons l'avenir 2* ont offert, au fil des ans, un soutien considérable au secteur de l'élevage.

Au-delà de ces programmes, on a présenté lors de la récente annonce du cadre *Partenariat canadien pour l'agriculture*, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018, les six domaines prioritaires suivants qui aideront l'industrie de la viande rouge :

- Recherche, science et innovation;
- Marché et commerce;
- Durabilité environnementale et changements climatiques;
- Agriculture à valeur ajoutée et transformation agroalimentaire;
- Confiance du public;
- Gestion des risques.

AAC et l'industrie de la viande rouge continueront de travailler en collaboration en mettant l'accent sur les six priorités pour maintenir la compétitivité du secteur sur les marchés existants, pour tirer profit de l'accès aux marchés obtenu à la suite de la conclusion de nouveaux accords commerciaux et pour accroître les exportations sur les nouveaux marchés.

#### **RECOMMANDATION 9**

**Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada entreprenne tous les efforts nécessaires afin d'offrir une capacité de recherche qui répond adéquatement au besoin du secteur agricole et agroalimentaire canadien, et ce, à travers la disponibilité de ses infrastructures de recherche, de son personnel de recherche ainsi que du financement accordé à la recherche.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. La Direction générale des sciences et de la technologie (DGST) d'AAC embauche plus de 2 000 scientifiques, techniciens et employés en vue de créer de meilleures possibilités pour les agriculteurs et les Canadiens grâce à la recherche et à l'innovation en agriculture. La DGST est divisée en trois régions agricoles et dispose d'un réseau d'emplacements et d'une infrastructure scientifique qui regroupe 20 centres de recherche et de développement dans l'ensemble du pays. AAC travaille avec l'industrie, le milieu universitaire et d'autres partenaires afin de soutenir les activités scientifiques qui contribuent à la croissance et au développement du secteur canadien de l'agriculture.

Le gouvernement a annoncé dans le Budget de 2017 un investissement de 70 millions de dollars sur six ans, à compter de 2017-2018, afin d'apporter un soutien accru à la science et à l'innovation en matière de découvertes agricoles. L'accent sera mis sur les priorités émergentes, comme les changements climatiques et la conservation des sols et de l'eau. Cette proposition s'ajoute à l'engagement du gouvernement d'investir dans la recherche agricole et se fonde sur la somme de 30 millions de dollars annoncée dans le Budget de 2016 pour appuyer la mobilisation des collections d'AAC et les investissements dans la poursuite des travaux de génomique.

L'approche de soutien du secteur d'AAC repose sur des partenariats et des collaborations avec l'industrie, le gouvernement et le milieu universitaire permettant d'acquérir de nouvelles connaissances, de favoriser l'innovation et d'accroître l'adoption et la commercialisation des produits, des procédés ou des pratiques agricoles, agroalimentaires et agro-industriels. AAC soutient le secteur en entreprenant ou en collaborant à des projets de recherche et de développement scientifiques qui visent à accroître la productivité du secteur, à améliorer son rendement environnemental, à mettre au point des produits ayant des caractéristiques de plus en plus demandées par le marché et à éliminer les menaces pour la chaîne de valeur (maladies, organismes nuisibles, climat).

La science et l'innovation continueront de jouer un rôle important dans le *Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA)*. En vertu de ce dernier, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) de l'Agriculture ont insisté sur l'importance capitale des investissements continus en

science et en innovation et ont établi les cinq domaines prioritaires FPT qui suivent en matière de science et d'innovation pour orienter les investissements FPT :

- Investir dans les activités de découverte et de sciences appliquées pour les principaux secteurs de production;
- Améliorer le soutien pour les secteurs mineurs de production ainsi que les secteurs nouveaux et évolutifs;
- Renforcer les efforts au chapitre de la croissance propre, de l'environnement et des changements climatiques;
- Accélérer la croissance de l'industrie canadienne de la transformation des aliments et des boissons;
- Renforcer les activités de transfert et d'adoption des connaissances.

Les travaux d'AAC sont appuyés par l'ACIA, qui met au point des outils novateurs et des méthodes de diagnostic validées pour le secteur. Les experts peuvent utiliser les plateformes technologiques d'analyse de première ligne de l'ACIA afin de faciliter la surveillance des produits et des procédés pour l'industrie dans le but d'accroître la conformité et l'accès aux marchés.

De plus, le gouvernement a prévu dans le Budget de 2017 une somme de 80 millions de dollars pour remplacer le Centre de protection des végétaux de Sidney de l'ACIA afin de concrétiser la nouvelle vision de la ministre des Sciences quant à la science au Canada et à l'infrastructure des laboratoires fédéraux. Le nouveau Centre de protection des végétaux veillera à la sécurité du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire, tout en facilitant le commerce et la croissance économique qui profitent à tous les Canadiens, surtout le secteur de l'innovation dans les sciences végétales. Le Centre accélérera l'accès aux marchés pour de nouvelles variétés végétales et facilitera l'accès aux marchés nationaux et mondiaux pour les produits végétaux propres.

#### **RECOMMANDATION 10**

**Le Comité recommande que Santé Canada augmente le nombre de pesticides homologués de manière conjointe avec les principaux pays partenaires du Canada afin d'améliorer la compétitivité des producteurs canadiens sur la scène internationale tout en ne nuisant pas à la santé humaine et végétale, et à l'environnement.**

Le gouvernement tient compte de cette recommandation. L'examen conjoint est un mécanisme utilisé pour obtenir des homologations et des LMR dans certains pays. Depuis 2007, Santé Canada est un chef de file dans ce domaine, ayant réalisé un total de 27 examens conjoints pour de nouveaux ingrédients actifs de pesticides et les préparations commerciales connexes. Parmi les partenaires de réglementation qui ont collaboré avec le Canada à ces projets, mentionnons les États-Unis, l'Australie, le Mexique et, à l'occasion, les États membres rapporteurs de l'Union européenne. À l'heure actuelle, Santé Canada travaille activement sur neuf examens conjoints concernant de nouveaux pesticides et prévoit effectuer environ 14 examens conjoints au cours des deux prochaines années. Le Canada continue de travailler

avec d'autres partenaires potentiels afin d'établir la capacité requise pour participer à des examens conjoints. Par exemple, le Japon, la Chine et le Brésil participent de plus en plus depuis les dernières années.

D'autres investissements visant à accroître la capacité dans les pays d'importance pour les exportateurs pourraient accélérer les possibilités d'accès aux marchés pour les produits canadiens. De plus, le Canada continue d'encourager les entreprises de pesticides à obtenir des examens conjoints aussi largement que possible, en raison des avantages tangibles des homologations parallèles.

Le Canada continuera de prendre part aux initiatives internationales de coopération en matière de réglementation en respectant les ressources existantes et poursuivra ses démarches avec ses partenaires internationaux pour faciliter l'homologation des pesticides et participer à des travaux concertés sur les LMR ainsi qu'à leur établissement sur les marchés prioritaires pour le Canada.

#### **RECOMMANDATION 11**

**Le Comité recommande que :**

- A. Emploi et Développement social Canada et Immigration et Citoyenneté Canada travaillent de concert afin d'accélérer l'accès à la résidence permanente pour les travailleurs spécialisés et peu spécialisés désireux de rester au Canada.**

Le gouvernement prend acte de cette recommandation. Depuis janvier 2015, les demandes relatives aux programmes d'immigration économique, notamment le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et la Catégorie de l'expérience canadienne, de même qu'une partie du Programme des candidats des provinces, sont gérées par le truchement du système de gestion des demandes d'Entrée express. Ce système a été conçu pour identifier les candidats les plus qualifiés qui sont les plus susceptibles de s'établir au Canada sur le plan économique au Canada et les inviter à faire une demande de résidence permanente.

Le délai de traitement des demandes présentées au titre d'Entrée express est de six mois dans 80 pour cent des cas. Cette période de six mois débute à la réception de la demande de résidence permanente dûment remplie et se termine lorsqu'un agent d'immigration prend une décision définitive. Au 8 juin 2017, plus de 80 pour cent des demandes présentées au titre d'Entrée express avaient été réglées en respectant l'engagement prévoyant un délai de service de six mois.

Le Programme des candidats des provinces permet aux provinces et aux territoires participants de désigner des candidats pour l'attribution du statut de résident permanent selon les besoins régionaux en main-d'œuvre. Les candidats peuvent ensuite présenter une demande de résidence permanente à IRCC. Il incombe aux provinces et aux territoires de concevoir des

critères propres à leurs volets, critères qui pourraient comprendre des exigences professionnelles. La plupart des provinces et des territoires désignent des personnes à tous les niveaux de compétence, y compris les niveaux C et D de la Classification nationale des professions. Ces professions nécessitent généralement que les candidats aient suivi des études secondaires ou de la formation en cours d'emploi ou, dans certains cas, n'exigent aucune formation officielle. En 2016, sur les 20 487 principaux candidats acceptés, 4 408 (21,5 pour cent) prévoient occuper un poste de niveau C ou D de la Classification nationale des professions<sup>1</sup>. Le plan des niveaux pour 2017 du Programme des candidats des provinces vise un objectif de 51 000 admissions en tout, soit le total le plus élevé jamais enregistré, ce qui augmentera davantage la capacité des provinces et des territoires de répondre aux besoins de main-d'œuvre et de réaliser les priorités économiques régionales.

Lancé en 2017, le projet pilote d'immigration dans l'Atlantique met à l'essai des approches novatrices relatives à l'immigration permanente dans le but d'attirer des immigrants et de les inciter à rester dans le Canada atlantique. Le projet pilote comporte trois programmes, dont un qui offre un nouveau cheminement possible pour les travailleurs qualifiés intermédiaires basé sur la présentation d'une offre d'emploi par un employeur de la région et d'un plan d'établissement pour le travailleur lui-même et les membres de sa famille qui l'accompagnent. Un cadre de résultats est mis en place afin de déterminer le succès du projet pilote.

Le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes (HUMA) a présenté son rapport sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires à l'automne 2016. Le rapport recommandait qu'IRCC examine les voies d'accès actuelles à la résidence permanente pour l'ensemble des travailleurs temporaires, en vue de faciliter l'accès à la résidence permanente pour les travailleurs migrants qui se sont intégrés à la société canadienne et qui répondent à un besoin permanent sur le marché du travail. Cette recommandation a été appuyée et IRCC s'est engagé à élaborer d'autres voies d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires.

- B. Emploi et Développement social Canada et Immigration et Citoyenneté Canada collaborent avec le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture afin d'évaluer la pertinence de mettre en œuvre les recommandations du Plan d'action sur la main-d'œuvre du secteur agricole et agroalimentaire.**
  
- C. Le Programme des travailleurs étrangers temporaires soit suffisamment flexible pour accommoder les besoins du secteur dont la production agricole est cyclique et pour élargir la liste nationale des secteurs agricoles admissibles au Programme, et ce, en tenant compte des besoins de ces secteurs en main-d'œuvre étrangère.**

---

<sup>1</sup> Les données sur les demandeurs principaux sont plus représentatives des efforts déployés pour répondre aux besoins du marché du travail puisque leurs conjoints et personnes à charge ne sont pas choisis de cette façon.

Le gouvernement prend acte de ces recommandations, qui sont actuellement abordées dans le plan du gouvernement décrivant la marche à suivre pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires annoncé en avril 2017. Le plan décrit en détail la démarche que le gouvernement entend adopter pour donner suite aux recommandations du Comité HUMA découlant de l'examen du Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Le plan du gouvernement décrivant la marche à suivre pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires comprend un examen du volet de l'agriculture primaire. En collaboration avec des responsables d'AAC, EDSC entreprendra un examen en trois étapes distinctes du volet Agriculture primaire :

- une étude indépendante du marché du travail pour évaluer l'impact des changements potentiels au volet Agriculture primaire;
- une étude parallèle pour évaluer la possibilité de créer une norme nationale pour les logements fournis par les employeurs;
- des consultations auprès des intervenants, notamment le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, qui viseront à recueillir des commentaires sur la façon d'améliorer le volet Agriculture primaire fondés sur les résultats des rapports susmentionnés.

L'examen du volet Agriculture primaire a pour but de moderniser l'administration des volets et se penchera sur différentes questions, la cause des pénuries de main-d'œuvre actuelles, l'utilisation de la liste nationale des secteurs agricoles et la méthode connexe pour déterminer les salaires, les déductions actuelles pour le logement et le manque d'uniformité des normes de logement dans l'ensemble du pays. Le programme visera également à accroître le nombre d'inspection sur place afin de déterminer la conformité des employeurs au programme afin de protéger les travailleurs vulnérables, incluant ceux qui œuvrent dans l'agriculture primaire.

On s'attend à ce que cet examen fondé sur les données probantes se penche sur bon nombre des problèmes relevés dans ce rapport et qu'il informe le gouvernement du Canada sur les changements qu'il serait judicieux d'apporter au volet Agriculture primaire.

De plus, EDSC a entrepris un examen distinct du secteur des fruits de mer et du secteur de la transformation des viandes afin de mieux comprendre les défis liés au recrutement et au maintien en poste et les efforts propres au secteur qui sont déployés pour attirer et retenir une main-d'œuvre nationale, en ce qui a trait particulièrement aux groupes sous-représentés. Dans le cadre de l'examen, EDSC a fourni des fonds au Conseil des ressources humaines du secteur de la transformation des aliments pour qu'il mène une étude exhaustive de l'impact sur le marché du travail.

Le gouvernement reconnaît également les efforts déployés par le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture dans le but de résoudre les problèmes liés aux ressources humaines dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Le gouvernement reconnaît l'expertise du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture et le travail qu'il a effectué pour documenter et proposer des solutions aux besoins pressants de main-d'œuvre

dans le secteur, notamment ses efforts constants pour mettre en œuvre le *Plan d'action canadien sur la main-d'œuvre du secteur agricole et agroalimentaire*.

## **RECOMMANDATION 12**

**Le Comité recommande que Statistique Canada inclue, dans son enquête sur l'innovation et les stratégies d'entreprises, des données sur la robotisation et l'automatisation afin de suivre l'état d'avancement du Canada dans ce domaine et de mieux comparer les avantages compétitifs du Canada à ceux de ses principaux partenaires commerciaux. Cette publication étant faite sur une base occasionnelle, le Comité recommande également que la fréquence de la publication soit régulière.**

Le gouvernement prend acte de cette recommandation. En 2018, Statistique Canada mènera une enquête sur l'innovation et les stratégies d'entreprise afin de fournir des données statistiques utiles sur les décisions stratégiques, les activités d'innovation et les tactiques opérationnelles des entreprises canadiennes. L'enquête recueillera également des données sur la participation des entreprises aux chaînes de valeur mondiales. Le gouvernement fédéral et celui des provinces et des territoires utiliseront les renseignements recueillis dans le cadre de cette enquête pour mieux comprendre l'impact des décisions en matière de stratégie et d'innovation et des adaptations opérationnelles sur l'économie canadienne, y compris sur la productivité et la compétitivité. Cela permet aux gouvernements d'élaborer des politiques dans le but d'accroître la productivité et la compétitivité de l'industrie canadienne.

Le contenu de cette enquête parrainée par ISDE et AMC a été peaufiné avant le dépôt du présent rapport. La prochaine Enquête sur l'innovation et les stratégies d'entreprise ne comportera pas de questions précises sur la robotisation et l'automatisation. Elle servira plutôt à recueillir des renseignements sur les activités d'innovation et les activités des entreprises canadiennes sur la scène internationale. L'enquête posera des questions sur l'utilisation des technologies avancées (notamment l'utilisation des technologies de transformation et de fabrication qui font généralement appel à des robots, à des machines à commande numérique par ordinateur, à des machines automatisées pour le tri, le transport ou l'assemblage de pièces, etc.). Il comprendra également des questions sur les dépenses, les revenus et les ventes internationales.

Statistique Canada, dans les limites des ressources qui lui sont accordées, vise à harmoniser ses programmes statistiques et analytiques avec les besoins prioritaires en matière d'information de la nation. Ces besoins évoluent constamment. L'Enquête sur l'innovation et les stratégies d'entreprise est menée selon le principe du recouvrement des coûts et ne reçoit aucun financement permanent. Dans le cas de l'enquête de 2018, ces priorités ont été établies par les ministères responsables du financement. Lors de la prochaine itération de l'enquête (ou de l'Enquête sur les technologies de pointe), il sera possible d'élargir le groupe de financement. Il se peut aussi que l'on envisage de poser des questions sur la robotique. En outre, AAC propose que Statistique Canada réalise une autre enquête sur l'innovation dans l'industrie de la transformation des aliments en 2019. AAC fera des démarches auprès de Statistique Canada dans le but d'inclure des questions sur la robotisation et l'automatisation.

### **RECOMMANDATION 13**

**Le Comité recommande que les provinces, les territoires et le gouvernement du Canada adoptent les efforts nécessaires visant à abolir les barrières interprovinciales en intégrant dans leur processus de révision de l'Accord sur le commerce intérieur un système de reconnaissance mutuelle visant à éliminer les normes techniques établies dans la production, la commercialisation et la salubrité des aliments.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. L'Accord de libre-échange canadien (ALEC) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017. Il succède à l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). En vertu de l'ALEC, les gouvernements FPT doivent se soumettre à un éventail de règles qui favoriseront une union économique moderne et concurrentielle au bénéfice de tous les Canadiens. Il permettra de réduire les obstacles au commerce, à l'investissement et à la mobilité de la main-d'œuvre, d'augmenter les choix pour les consommateurs, d'élargir l'accès aux contrats du gouvernement et de créer plus d'emplois pour les Canadiens.

Comme il est recommandé dans le présent rapport, ainsi que dans le rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce intitulé « *Des murs à démolir : Démantèlement des obstacles au commerce intérieur au Canada* » (juin 2016), l'ALEC comprend un processus de conciliation réglementaire qui aidera les gouvernements FPT à régler les différends en matière de réglementation qui peuvent survenir entre les entreprises lorsqu'elles font des affaires d'une province ou d'un territoire à l'autre. Le processus prévoit une gamme de méthodes pour régler les différends en matière de réglementation, notamment la reconnaissance, l'harmonisation et l'équivalence réciproques, et il bénéficiera de la souplesse nécessaire pour résoudre les divergences en matière de réglementation dans de nombreux domaines, qui seront déterminés par les parties à l'ALEC, entre autres la production, la commercialisation et la salubrité des aliments. L'ALEC prévoit également un mécanisme visant à promouvoir la collaboration réglementaire tournée vers l'avenir, qui fournira aux gouvernements des outils pour élaborer des approches communes en matière de réglementation pour les secteurs émergents.

Les mécanismes de conciliation et de coopération réglementaire seront supervisés par la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation, un organe fédéral-provincial-territorial mis sur pied par l'ALEC et composé d'un représentant de la haute direction de chacun des signataires de l'ALEC. Un rapport annuel sur les travaux de la Table sera publié sur le site Web de l'ALEC. La date de publication du rapport n'a pas encore été précisée.

### **RECOMMANDATION 14**

**Le Comité recommande que Transports Canada établisse un plan de renouvellement des wagons-trémies de la flotte fédérale. En raison de l'impact du coût des wagons-trémies sur le revenu admissible maximal et sur les tarifs du transport des grains, le Comité recommande que ce plan de renouvellement ne nuise pas à la compétitivité des producteurs canadiens de céréales.**

Le gouvernement appuie en principe cette recommandation, même s'il convient de noter que le maintien d'un parc de wagons utilisables est la responsabilité des compagnies de chemin de fer. Entre 1972 et 1994, le gouvernement du Canada a acheté des wagons-trémies pour Canadien National (CN) et Canadien Pacifique (CP) afin de les utiliser gratuitement pour transporter le grain de l'Ouest vers les marchés d'exportation parce que, à l'époque, les tarifs réglementés de transport ferroviaire de marchandises ne produisaient pas assez de revenus pour que les deux compagnies investissent dans de nouveaux wagons. Actuellement, les wagons-trémies du gouvernement du Canada comptent pour un tiers de l'ensemble du parc de wagons-trémies de CN et de CP. CN et CP ont la responsabilité de remplacer les wagons du gouvernement à la fin de leur vie utile.

Le projet de loi C-49, la *Loi sur la modernisation des transports*, présenté en mai 2017, propose de moderniser le calcul du revenu admissible maximal (RAM), tout en le conservant comme protection pour l'industrie céréalière dans l'Ouest. Les modifications proposées garantiront aux compagnies de chemin de fer un crédit individuel pour l'achat ou la location de nouveaux wagons-trémies, y compris des wagons à plus grande capacité. Les modifications proposées encourageraient les compagnies de chemin de fer à investir dans de nouveaux wagons-trémies qui remplaceront les wagons du parc fédéral qui seront mis hors service.

#### **RECOMMANDATION 15**

**Le Comité recommande que Transports Canada améliore le niveau de services offerts aux expéditeurs afin de s'assurer du maintien de la réciprocité entre les compagnies ferroviaires et les expéditeurs dans l'application de pénalités en cas de retard, de la transparence dans les obligations de service des compagnies ferroviaires ainsi que de la prévisibilité des services de transport.**

Le gouvernement appuie cette recommandation, même s'il convient de noter que, malgré le rôle que joue le gouvernement à l'égard des services offerts aux expéditeurs, la prestation de services ferroviaires est la responsabilité des compagnies de chemin de fer. La *Loi sur les transports au Canada* prévoit des recours pour que les expéditeurs puissent conclure des accords de service et régler les différends en matière de tarifs par l'entremise de l'Office des transports du Canada. La Loi exige également que les compagnies de chemin de fer offrent un service « convenable » aux expéditeurs.

En mai 2017, le gouvernement a présenté le projet de loi C-49, la *Loi sur la modernisation des transports*. Ce dernier affirme que les compagnies de chemin de fer doivent fournir aux expéditeurs le niveau de service le plus élevé pouvant être raisonnablement offert dans les circonstances en tenant compte de facteurs tels que le service exigé par l'expéditeur, les obligations de la compagnie de chemin de fer en vertu de la Loi ainsi que les exigences opérationnelles de la compagnie de chemin de fer et de l'expéditeur.

À l'heure actuelle, les compagnies de chemin de fer et les expéditeurs n'ont pas un recours égal quant à l'imposition de sanctions à l'autre partie pour un comportement inefficace qui entraîne des retards. Les compagnies de chemin de fer peuvent imposer des sanctions aux expéditeurs

par l'entremise de leurs tarifs, mais les expéditeurs peuvent uniquement tenter de négocier les sanctions aux compagnies de chemin de fer dans le cadre d'un contrat confidentiel. Le projet de loi C-49 propose de régler cette situation en modifiant la *Loi sur les transports au Canada* afin de permettre aux expéditeurs ainsi qu'aux compagnies de chemin de fer qui sont parties à une entente de niveau de service ayant force obligatoire de rechercher des sanctions financières réciproques par le biais du processus d'arbitrage des accords sur les niveaux de service.

Afin de promouvoir davantage la transparence et la prévisibilité des services ferroviaires, le projet de loi C-49 propose que les grandes compagnies de chemin de fer comme CN et CP fournissent chaque semaine des renseignements sur les services et le rendement de leurs activités canadiennes, conformément à ce qu'elles fournissent aux États-Unis sur leurs activités nord-américaines. Ces renseignements seraient publiés et pourraient être consultés sur le site Web de l'Office des transports du Canada. De plus, CN et CP seraient tenus de rendre compte publiquement de leur capacité à déplacer le grain durant la campagne agricole et, à l'approche de l'hiver, de leurs plans de contingence pour l'hiver.

#### **RECOMMANDATION 16**

**Le Comité recommande que le gouvernement fédéral investisse adéquatement dans l'infrastructure du transport des grains afin de désengorger le réseau de transport et diversifier la capacité maritime nécessaire à un transport efficace des grains vers les principaux marchés d'exportation.**

Le gouvernement appuie en principe cette recommandation, même s'il convient de noter que, malgré le rôle que joue le gouvernement à l'égard de l'investissement dans l'infrastructure de transport des grains, les producteurs céréaliers, les expéditeurs et les fournisseurs de services de transport sont, en général, responsables de ces investissements.

Dans le Budget de 2017, le gouvernement a annoncé une nouvelle initiative visant à encourager davantage les investissements dans le réseau de transport du Canada. Le nouveau Fonds national des corridors commerciaux (FNCC) s'appuie sur le fructueux modèle des « portes d'entrée » du Canada et vise à maximiser la croissance économique inclusive et durable en créant des corridors de transport plus efficaces vers les marchés mondiaux. Le FNCC a une enveloppe de 2 milliards de dollars sur 11 ans qui est attribuée à des projets en fonction de leur mérite. Ces projets sont évalués en fonction de leur capacité à renforcer l'efficacité et la résilience des actifs de transport qui sont essentiels au succès continu du Canada dans le commerce à l'échelle mondiale. Les projets pourraient porter sur la préparation, la construction, la remise en état ou l'amélioration de l'infrastructure de transport (p. ex., ports, aéroports, routes et chemins de fer, ponts internationaux et postes frontaliers – installations qui sont les pierres angulaires des chaînes d'approvisionnement et qui permettent les échanges de biens dans le monde entier). Le premier appel national de propositions a été lancé le 4 juillet 2017.

À l'échelle mondiale, le système de transport ferroviaire du Canada est parmi les plus efficaces et les tarifs des compagnies de chemin de fer canadiennes sont parmi les plus rentables. Les

intervenants tout au long du système de manutention et de transport du grain ont investi des sommes considérables dans une infrastructure à haute efficacité et à grande capacité au cours des dernières années, notamment les compagnies de chemin de fer, les exploitants de terminaux céréaliers et les ports. Le maintien de l'accès et de l'efficacité du système de transport ferroviaire est essentiel à la force et à la stabilité à long terme du système canadien de manutention et de transport du grain.

En mai 2017, le gouvernement a présenté une loi visant à faire avancer le programme à long terme pour un système de transport ferroviaire plus transparent, plus équilibré et plus efficace qui déplace nos biens vers les marchés mondiaux en toute confiance. Le projet de loi C-49, la *Loi sur la modernisation des transports*, mise sur le solide palmarès d'investissements des compagnies de chemin de fer canadiennes dans le réseau, qui a mené à des activités plus sécuritaires et efficaces que jamais.

Le projet de loi C-49 propose d'encourager les investissements des compagnies de chemin de fer dans le réseau de transport ferroviaire en modernisant le revenu admissible maximal pour créditer équitablement les investissements individuels des compagnies de chemin de fer dans le réseau, exclure les revenus d'interconnexion et inciter les investissements dans le parc fédéral. De plus, le projet de loi C-49 obligerait l'Office des transports du Canada à mettre à jour les prix d'interconnexion réglementés chaque année pour s'assurer qu'ils sont tenus à jour et qu'ils compensent suffisamment les compagnies de chemin de fer pour la prestation du service.

#### **RECOMMANDATION 17**

**Le Comité recommande que l'Agence canadienne d'inspection des aliments entreprenne des efforts portant notamment sur la délivrance de certificats phytosanitaires et l'établissement d'un centre national de service à l'exportation afin de combler adéquatement les besoins des exportateurs et de faciliter les procédures à suivre pour l'exportation des produits agricoles et agroalimentaires, et ce, à des coûts raisonnables.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. L'ACIA a commencé à apporter des améliorations au processus de délivrance de certificats d'exportation. Plus précisément, elle est en train de mettre au point une plateforme électronique dont une partie servira à la certification des exportations et à tout processus d'inspection s'y rattachant. La plateforme normalisera et automatisera les processus d'exportation, en plus d'offrir des services en ligne à l'industrie. En faisant passer les services à un format en ligne, l'ACIA permet aux exportateurs d'avoir un point d'accès unique pour demander un certificat d'exportation, y compris un certificat phytosanitaire, et seront en mesure de gérer et de suivre leurs demandes de service quand bon leur semble. Les efforts de normalisation et d'automatisation déployés par l'ACIA servent également de base solide pour des discussions et une collaboration avec les partenaires commerciaux.

La plateforme offre des fonctions qui permettent la signature numérique des certificats d'exportation et l'impression par l'exportateur, simplifiant ainsi le processus d'échange d'information entre gouvernements et éliminant les certificats papier. D'autres négociations

avec les partenaires commerciaux internationaux demeurent nécessaires à cet égard. D'ici là, les exigences actuelles en matière de signature du pays importateur continueront d'être respectées.

Les changements organisationnels menant à la centralisation d'un centre de services ont également commencé pour le traitement des transactions d'exportation. Avec le lancement du système électronique et l'automatisation de certains certificats d'exportation, le centre d'administration a ajouté le traitement des demandes de certificats d'exportation à son mandat. Une fois mise en œuvre, la PPES, ainsi que les changements organisationnels, contribuera à l'obtention de certains résultats immédiats, intermédiaires et stratégiques qui répondront encore plus à cette recommandation :

- Fournir des services plus prévisibles, efficaces et fiables à l'industrie et augmenter ainsi la compétitivité et la confiance de l'industrie;
- Améliorer l'efficacité et la transparence du processus d'inspection et maintenir ainsi la confiance du public à l'égard des activités que réalise l'ACIA pour s'acquitter de son mandat;
- Préserver la confiance des partenaires commerciaux internationaux à l'égard du processus de certification des exportations du Canada et protéger ainsi l'accès aux marchés d'exportation du Canada.

#### **RECOMMANDATION 18**

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces, facilite la mise en place d'un guichet unique pour offrir les programmes de financement ou autres activités commerciales aux intervenants du secteur agricole et agroalimentaire canadien afin d'accroître leur compétitivité sur le marché international.**

Le gouvernement appuie cette recommandation. En vertu de *Cultivons l'avenir 2*, un financement à coûts partagés est offert pour les initiatives fédérales ainsi que les initiatives provinciales-territoriales. La prestation partagée des programmes donne aux provinces et aux territoires une marge de manœuvre pour offrir des programmes qui répondent aux besoins régionaux. Par contre, le gouvernement du Canada reconnaît qu'il peut être difficile pour les agriculteurs et agroentreprises de naviguer entre les divers programmes offerts par chaque ordre de gouvernement. Pour régler cette situation, AAC a développé AgriGuichet et offre des ressources de marketing à la section *Industrie, marchés et commerce* de son site Web.

AgriGuichet ([www.agpal.ca/accueil.html](http://www.agpal.ca/accueil.html)) est un outil Web qui aide les membres du secteur de l'agriculture à trouver des programmes et services fédéraux, provinciaux et territoriaux qui s'appliquent à eux, y compris des programmes de marketing et de commerce. Le site affiche actuellement 273 programmes et services.

AAC envisage d'améliorer AgriGuichet en vertu du *Partenariat canadien pour l'agriculture*. Cette amélioration augmentera considérablement la quantité et la variété de renseignements disponibles. De plus, des fonctions telles qu'une nouvelle interface de navigation et une

fonction de recherche seront ajoutées pour aider le secteur à obtenir de l'information plus facilement et à accéder à des programmes qui renforcent sa compétitivité.

AAC assure également une présence en ligne pour les entreprises canadiennes. Celles-ci peuvent accéder à des statistiques sur les marchés et à une analyse des marchés pour orienter les stratégies et les processus décisionnels ainsi qu'à l'Initiative de la marque Canada pour appuyer leurs efforts de promotion de l'image de marque ([www.agr.gc.ca/fra/industrie-marches-et-commerce](http://www.agr.gc.ca/fra/industrie-marches-et-commerce)). Pour coordonner les réponses aux demandes d'information sur les marchés, AAC offre un point de contact unique géré par le Secrétariat de l'accès aux marchés en ce qui a trait aux demandes sur l'accès aux marchés et le développement des marchés, comme des occasions d'affaires, de l'information sur les marchés et la participation à des salons professionnels.

### **Conclusion**

Le gouvernement du Canada remercie les membres du comité pour leur travail ainsi que les personnes qui ont témoigné en personne ou par écrit. L'engagement du Comité à aider le gouvernement à mieux comprendre la question de l'accès aux marchés et les défis actuels auxquels sont confrontés les intervenants du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire est apprécié du gouvernement. Le gouvernement est reconnaissant au Comité d'avoir formulé des recommandations proposant plusieurs mesures pour accroître la rentabilité du secteur agricole grâce au commerce.

Le commerce est une priorité pour le gouvernement du Canada. La capacité des entreprises canadiennes d'exporter leurs produits sur les marchés étrangers a un effet direct et positif sur l'économie canadienne. Obtenir et conserver un accès aux marchés internationaux pour les produits agricoles canadiens est nécessaire pour assurer la prospérité du secteur. À cette fin, le budget de 2017 a fait état d'un objectif ambitieux, soit celui d'accroître la valeur des exportations agricoles à au moins 75 milliards de dollars d'ici 2025. Le gouvernement y parviendra en mettant en place des initiatives, dont l'adoption du projet de loi C-49, la *Loi sur la modernisation des transports*, pour faire la promotion d'un programme à long terme visant à mettre en place un réseau ferroviaire plus transparent, mieux équilibré et plus efficace au Canada, l'Initiative des corridors de commerce et de transport de 10,1 milliards de dollars qui investira dans les portes d'entrée et les ports pour écouler les produits agroalimentaires sur les marchés, et une amélioration de l'accès au soutien par les transformateurs de produits agroalimentaires à valeur ajoutée grâce à un nouveau Fonds stratégique pour l'innovation. Le budget de 2017 renouvelle également l'engagement du gouvernement relatif au Partenariat canadien pour l'agriculture qui met l'accent sur le commerce.